APERÇU DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE :

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT 2022

ANNA MENSAH, HARDY GIEZENDANNER ET PAUL HOLTOM,
TRADUCTION FRANÇAISE PAR THEÒ BAJON

Mogadishu, Somalie, 2013.
Élimination des munitions capturées par les contingents de l'AMISOM.
Credit: © UN Photo/Tobin Jones

RÉSUMÉ

La gestion inefficace des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie contribue au détournement et à la prolifération illicite et, par conséquent, facilite, exacerbe et accélère les conflits armés, la violence armée, y compris la violence sexiste, et l'instabilité. Cela entrave le développement social et économique. La gestion des armes et des munitions (GAM) est la surveillance, la responsabilité et la gouvernance des armes conventionnelles et des munitions tout au long de leur cycle de vie. UNIDIR a identifié 10 domaines fonctionnels clefs pour la GAM, y compris un mécanisme de coordination national et un cadre juridique et réglementaire national, ainsi que des mesures de contrôle à prendre pour le contrôle des transferts, la gestion des stocks, le marquage, la tenue de registres, le traitement des armes et des munitions illicites et l'élimination.

Il s'agit de la première mise à jour annuelle de l'UNIDIR qui reconnaît les progrès réalisés par 9 États africains pour renforcer leurs politiques et leurs pratiques en matière de GAM après avoir effectué une évaluation de base de la GAM en utilisant la méthodologie de l'UNIDIR. Le rapport présente des exemples nationaux de progrès réalisés pour combler les lacunes et les déficiences dans les 10 domaines fonctionnels clefs de la GAM.

Le rapport met en évidence certains des défis persistants pour réaliser des progrès en matière de GAM au niveau national en Afrique, notamment :

- Contraintes liées aux ressources (ex. conseils stratégiques, technique, financier, opérationnel etc)
- Faible sensibilisation ou connaissance insuffisante. de l'importance de la GAM parmi les acteurs politiques de haut niveau.
- Des situations sécuritaires et politiques instables.
- Défis de coordination aux niveaux régional et sous-régional.

Le rapport résume également les principales leçons apprises pour réaliser des progrès en vue de renforcer la GAM en Afrique, notamment l'importance de :

- Un mécanisme de coordination national robuste, institutionnalisé, doté de ressources suffisantes et stratégiquement placé, avec un mandat adéquat.
- Une volonté politique forte des parties prenantes nationales de la GAM et des acteurs politiques de haut niveau.
- Une assistance et une coopération internationales soutenues pour faciliter le renforcement des capacités et les échanges de bonnes pratiques.
- Une coordination et des partenariats efficaces entre les parties prenantes de la GAM.
- Une approche inclusive, consultative et participative de la GAM.

UNIDIR INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Le soutien des principaux bailleurs de fonds de l'UNIDIR constitue le fondement de toutes les activités de l'Institut. Cette recherche est soutenue par les gouvernements de Finlande, d'Allemagne et de Suisse.

UNIDIR souhaite remercier les points focaux nationaux de la GAM ainsi que les représentants des États concernés qui ont participé aux entretiens menés dans le cadre de ce travail de recherche. UNIDIR souhaite également remercier les organisations sous-régionales et régionales, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies qui soutiennent la mise en œuvre des évaluations de base de la GAM dans les pays ainsi que l'adoption des options d'amélioration de la GAM. L'UNIDIR apprécie grandement l'étroite coopération avec la CEDEAO dans la réalisation des évaluations de base de la GAM en Afrique de l'Ouest.

NOTES

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité des auteurs individuels. Elles ne reflètent pas nécessairement les vues ou opinions des Nations Unies, d'UNIDIR, des membres de son personnel ou de ses bailleurs de fonds.

À PROPOS DE L'UNIDIR

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. UNIDIR est basé à Genève, en Suisse, centre des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération, et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions actuelles relatives à une variété d'armements existants et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des responsables gouvernementaux, des ONG et d'autres institutions depuis 1980, UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités d'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

À PROPOS DES AUTEURS

ANNA EDNA ESI MENSAH est Chercheuse Adjointe au sein du Programme sur les armes et les munitions conventionnelles (CAAP) de l'UNIDIR. Elle se concentre sur les approches régionales et nationales de la gestion des armes et des munitions (GAM) et sur la réglementation des transferts d'armes et la prévention de leur détournement. Elle mène des recherches et soutient la conception, la coordination et la mise en œuvre des activités de recherche dans le cadre de ces axes de travail. Avant de rejoindre UNIDIR, Mme Mensah a travaillé sur un programme d'assistance technique du Département d'État des États-Unis axé sur le renforcement des capacités et les activités de formation pour les responsables de la justice pénale et de l'application des lois en Afrique. Anna est titulaire d'une licence en sciences politiques et en français de l'Université du Ghana et de l'Université de Strasbourg et d'un master en relations internationales et en sciences politiques de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève.

HARDY GIEZENDANNER est Chercheur Senior au sein du Programme sur les armes et munitions conventionnelles d'UNIDIR. Il est spécialisé dans la recherche sur la prévention du détournement et des flux illicites d'armes et de munitions, les embargos sur les armes des Nations Unies, la GAM, ainsi que, plus récemment, la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits. M. Giezendanner a précédemment travaillé pour la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS), Geneva Call et le Département fédéral suisse des affaires étrangères. Il a entrepris des études post-universitaires avancées et est titulaire d'un master en relations internationales, études de paix et de sécurité de l'Institut d'études internationales de Barcelone et d'une licence en relations internationales de l'Université de Genève.

PAUL HOLTOM est le Chef du Programme d'UNIDIR sur les armes et munitions conventionnelles. Il mène des recherches sur le commerce illicite, le détournement et la prolifération incontrôlée des armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions, et soutient les efforts visant à renforcer les capacités dans ce domaine. Le Dr. Holtom est l'auteur et le co-auteur de diverses publications sur le commerce international des armes et le contrôle des armes conventionnelles, avec un accent récent sur le Traité sur le commerce des armes, la GAM, et le détournement des armes conventionnelles et des munitions. Avant de rejoindre UNIDIR, il a été chef de l'unité d'appui aux politiques et aux capacités du Small Arms Survey, directeur adjoint du Centre d'études sur la paix et la réconciliation de l'université de Coventry et directeur du programme sur les transferts d'armes de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Dr. Holtom est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en études russes et est-européennes de l'université de Birmingham.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMAT	Équipe consultative de gestion des munitions
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BICC	Centre International d'études sur les conflits de Bonn
CAR	Conflict Armament Research
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COMNAT	Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères (CEDEAO)
CNCCAI	Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites, Niger
FGS	Gouvernement Fédéral de la Somalie
GAM	Gestion des Armes et des Munitions
GNACSA	Commission nationale ghanéenne sur les armes légères
IATGs	Directives techniques internationales sur les munitions
JLU	Unité logistique commune
JVT	Équipe conjointe de vérification (Somalie)
LiNCSA	Commission nationale libérienne sur les armes légères
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en République centrafricaine
MONUSCO	Mission de stabilisation des Nations unies en République démocratique du Congo
MOSAIC	Compendium modulaire de mise en œuvre du contrôle des armes légères
NCCSALW	Centre national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (Nigeria)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RCA	République Centrafricaine
RECSA	Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes
SACU	Unités de contrôle des armes légères (Liberia)
SLANSA	Réseau d'action sur les armes légères en Sierra Leone
SLeNCSA	Commission nationale de Sierra Leone sur les armes légères
SOP	Procédure opérationnelle permanente
SOP	Procédure opérationnelle permanente
UNMAS	Service de la lutte antimines des Nations Unies
UNOCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
UNODA	Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement
UNREC	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
UNSCAR	Mécanisme d'affectation spéciale des Nations unies soutenant la coopération en matière
UNSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION **6**
Encadré 1. Les 10 Domaines Fonctionnels Clefs de la Gestion des Armes et des Munitions 7

2. PROGRÈS DANS L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE **8**
2.1. Mécanisme de coordination nationale 8
Encadré 2. Considérations de Genre dans la GAM 10
2.2. Cadres juridiques et réglementaires nationaux 11
2.3. Contrôles des transferts 11
2.4. Gestion des stocks 12
2.5. Marquage 12
2.6. Tenue de registres 13
2.7. Profilage, traçage et traitement des armes illicites et traitement des munitions illicites 14
2.8. Collecte des armes 15
2.9. Élimination 16
Encadré 3. Production Artisanale et Armement Artisanal 16

3. LEÇONS TIRÉES POUR RENFORCER LA GAM EN AFRIQUE **17**
3.1. Quels sont les obstacles à la réalisation de progrès en matière de GAM au niveau national ? 17
3.2. Quels sont les facteurs qui ont aidé les États à progresser ? 18

1. INTRODUCTION

Les agents d'élimination des explosifs préparent pour l'élimination des munitions.

On estime que la violence armée fait plus d'un demi-million de victimes chaque année et coûte des centaines de milliards de dollars.[1] La prolifération illicite et l'utilisation abusive des armes conventionnelles et des munitions jouent un rôle essentiel dans la prolongation des conflits et contribuent à l'insécurité des régions touchées par le changement climatique, la violence intercommunautaire, les migrations, la pauvreté, l'exclusion et la criminalité transnationale organisée. Les États et les régions qui sont touchés par des niveaux élevés de violence armée ont du mal à établir et mettre en œuvre des contrôles nationaux adéquats pour sécuriser et réglementer les armes conventionnelles et les munitions appartenant à l'État afin d'empêcher leur détournement et leur prolifération illicite, de prévenir et d'atténuer les explosions non planifiées de munitions et de lutter contre l'utilisation abusive de ce matériel. Par conséquent, l'identification de mesures efficaces pour lutter contre ces menaces à la paix internationale et à la sécurité humaine devrait figurer parmi les plus hautes priorités des agendas internationaux de sécurité et de développement. Cette première mise à jour annuelle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur les progrès réalisés par les États dans le renforcement de leur ge stion des armes et des munitions (GAM) est une modeste contribution à ces efforts.

La GAM est la surveillance, la responsabilité et la gouvernance des armes conventionnelles et des munitions tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'utilisation dans le cas des munitions et à l'élimination finale pour les armes. L'encadré 1 donne un aperçu des domaines fonctionnels de la GAM.[2] Si les autorités nationales disposent d'une politique et d'un cadre réglementaire nationaux solides en matière de GAM, avec des capacités suffisantes pour exercer la gouvernance, la surveillance, la gestion et le contrôle du cycle de vie complet des armes et munitions conventionnelles sur leur territoire national, cela peut considérablement renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à prévenir les conflits armés et à réduire la violence armée, y compris dans la prévention de la violence de genre, contribuant ainsi à créer un environnement sûr et sécurisé propice au développement durable.

Depuis 2015, le Programme sur les armes et les munitions conventionnelles d'UNIDIR a soutenu 12 États africains à réaliser des évaluations nationales de la base de référence de la GAM.[3] Ces évaluations de base de la GAM, organisées sous la responsabilité et la direction des gouvernements hôtes, consistent en un processus consultatif national qui facilite le dialogue et la prise de décision entre tous les acteurs de la sécurité nationale concernés par la GAM et les questions de sécurité connexes. Ces processus nationaux ont été guidés par la méthodologie d'évaluation de base nationale de la GAM d'UNIDIR et soutenus par les organisations régionales et sous-régionales pertinentes (en particulier, la Commission de la CEDEAO), les entités de l'ONU (y compris les opérations de paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays), et les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées. Les principales conclusions, recommandations et options pour l'amélioration

1 Hideg, Gergley and Anna Alvazzi del Frate, *Still Not There: Global Violent Deaths Scenarios, 2019-30*, Geneva: Small Arms Survey, February 2021, https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/SAS-SANA-BP-GVD-scenarios.pdf; Institute for Economics and Peace, *Economic Value of Peace 2021: Measuring the Global Economic Impact of Violence and Conflict*, Sydney, January 2021, Disponible auprès de: http://visionofhumanity.org/resources. Les deux publications consultées le 28 février 2022.

2 La GAM ne se concentre pas uniquement sur les armes légères et de petit calibre, mais s'applique aux armes conventionnelles, aux systèmes connexes et aux munitions.

3 Voir le calendrier des évaluations de base de l'UNIDIR en Afrique sur la page 8. Ce rapport de mise à jour 2022 ne contient pas des exemples du Bénin, de la République Démocratique du Congo et le Togo.

de la GAM identifiées au cours des évaluations de base servent de base à l'élaboration d'une feuille de route nationale de la GAM qui identifie clairement les domaines prioritaires à traiter afin de disposer d'un cadre national complet de la GAM.[4]

La deuxième section de ce rapport fournit quelques exemples de progrès réalisés par 9 États africains qui ont réalisé une évaluation de base de la GAM. Elle est structurée autour des 10 domaines fonctionnels clefs de la GAM (voir encadré 1), mais présente également des domaines thématiques supplémentaires soulignés par plusieurs États comme étant d'importance nationale. La dernière section résume les principaux défis et les leçons tirées des progrès réalisés pour renforcer la GAM en Afrique. Les informations présentées dans les sections 2 et 3 ont été recueillies lors (a) des entretiens structurés menés par UNIDIR avec les points focaux nationaux de la GAM tout au long de l'année 2021 et (b) des première et deuxième phases du Séminaire régional sur les leçons tirées de la GAM co-organisé par UNIDIR et l'Union africaine en décembre 2020 et juillet 2021 respectivement.[5]

ENCADRÉ 1.

LES 10 DOMAINES FONCTIONNELS CLEFS DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS

1. Un **mécanisme de coordination nationale** sur la GAM garantit que toutes les parties concernées du gouvernement travaillent ensemble avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour concevoir, diriger, contrôler et évaluer des politiques et des pratiques de la GAM sûres, sécurisées et responsables.
2. Le **cadre juridique et réglementaire au niveau national** consiste en des lois, décrets, règlements et/ou documents administratifs nationaux qui constituent la base de la structure de gouvernance nationale de la GAM et guident leur mise en œuvre.
3. Des **contrôles efficaces des transferts** permettent de réglementer l'exportation, l'importation, le retransfert, le transit/transbordement et le courtage d'armes conventionnelles, de munitions et de matériels connexes afin d'empêcher les transferts excessifs, déstabilisants et illicites qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité.
4. Une **gestion efficace des stocks d'armes** et de munitions conventionnelles permet de garantir la disponibilité opérationnelle des forces de défense et de sécurité, de protéger les actifs stratégiques nationaux, de limiter le risque de détournement et de réduire le risque d'explosions non planifiées de stocks de munitions conventionnelles mal gérés et d'en atténuer les effets.
5. Le **marquage** des armes conventionnelles, en particulier des armes légères et de petit calibre, à l'aide de marques d'identification uniques permet de tenir des registres précis et facilite ainsi la comptabilité nationale des armes, ainsi que le traçage des points de détournement dans les cas où ces armes ont été détournées vers le marché illicite.
6. Un système national efficace de **tenue de registres** enregistre de manière exhaustive toutes les phases du cycle de vie des armes et munitions conventionnelles relevant de la juridiction de l'État (c'est-à-dire la production, le transfert international, le stock national, la récupération dans la sphère illicite et l'élimination). Ensemble, des systèmes efficaces de marquage et d'enregistrement constituent un système de comptabilité nationale, qui permet aux autorités nationales compétentes de tenir un inventaire précis du stock national d'armes et de munitions conventionnelles, ainsi que d'identifier les points potentiels de détournement.
7. **Le profilage et le traçage des armes et des munitions** consistent en l'examen systématique des informations relatives aux armes et aux munitions illicites depuis leur point de fabrication ou leur importation la plus récente, en passant par les lignes d'approvisionnement, jusqu'au dernier détenteur légal, afin de déterminer le moment dans l'espace et dans le temps où l'article est devenu illicite.
8. Le **traitement des armes illicites et le traitement des munitions illicites** peuvent soutenir le processus judiciaire national en fournissant des informations et des preuves sur lesquelles les trafiquants illicites et les auteurs de violences peuvent être condamnés, contribuant ainsi à lutter contre l'impunité.
9. La **collecte d'armes**, qu'elle fasse partie d'un processus intégré de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou qu'elle soit une activité distincte, encourage les individus, les groupes et les communautés à se défaire d'armes et de munitions illégales, illicites et non désirées.
10. L'**élimination** des armes et des munitions conventionnelles illicites, excédentaires, non désirées ou obsolètes peut se faire par destruction, transfert à une autre autorité ou entité, vente ou don, au niveau national ou international. Elle peut être entreprise pour retirer les munitions dangereuses du stock national, empêcher le détournement et la circulation illicite d'armes et de munitions, et réduire les coûts associés à l'entretien du matériel inutilisable.

4 Pour plus de détails sur les principaux résultats et les options d'amélioration de la GAM identifiés dans chacune des évaluations de base, voir *UNIDIR WAM Country Insight Series*, UNIDIR, November 2020, https://unidir.org/projects/supporting-policies-and-frameworks-weapon-and-ammunition-management?page=3%2C0%2C0. Consulté le 2 mars 2022.

5 Compte tenu de la période de collecte des données, cette mise à jour de la GAM ne fournit que des exemples de progrès jusqu'à la fin de décembre 2021.

2. PROGRÈS DANS L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DE BASE DE LA GAM

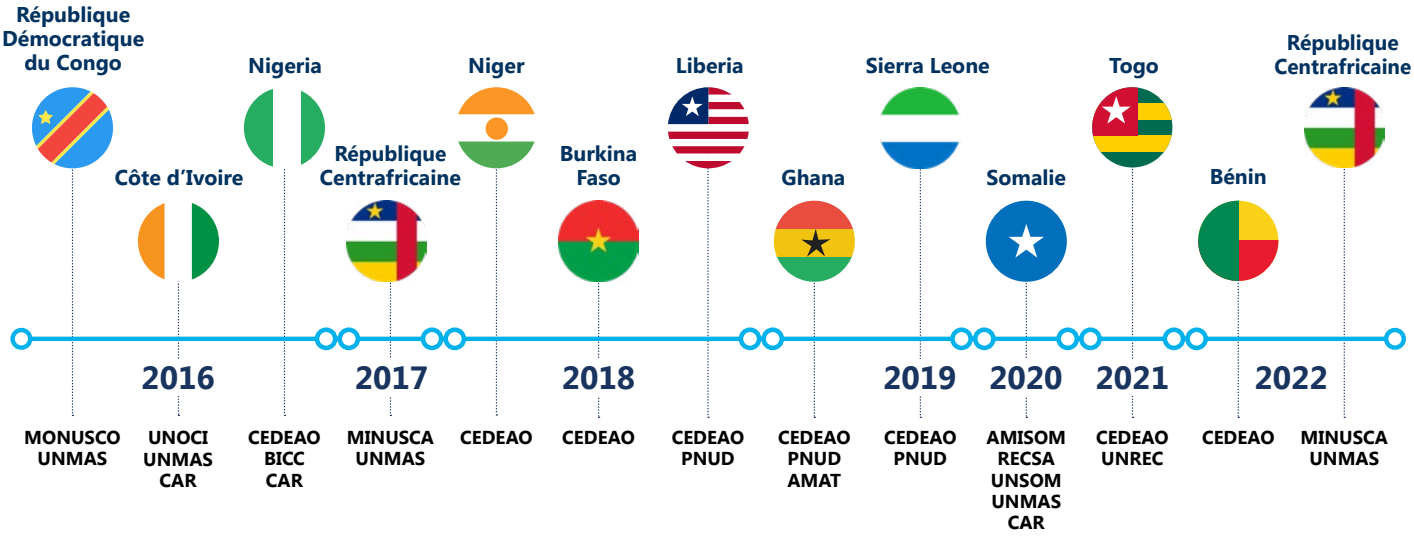

Cette section fournit une série de clichés illustrant les efforts nationaux visant à renforcer un domaine fonctionnel clef de la GAM, en faisant connaître les pratiques efficaces permettant de combler des lacunes particulières dans les cadres nationaux de la GAM. Au moins un exemple pour chaque domaine fonctionnel de la GAM a été fourni par un État qui a réalisé une évaluation de base de la GAM au niveau national et qui a progressé sur un plan d'action recommandé pour améliorer ses politiques et pratiques nationales de la GAM – la seule exception est celle où nous combinons deux domaines fonctionnels pour discuter des progrès dans le profilage, le traçage et le traitement des armes et munitions illicites. En outre, cette section montre également comment les considérations de genre sont incorporées dans les efforts nationaux visant à améliorer la GAM (voir encadré 2) et les mesures visant à traiter la production artisanale d'armes légères (voir encadré 3). Les informations contenues dans cette section devraient être utiles à d'autres États qui cherchent à renforcer leurs cadres nationaux de GAM, ainsi qu'à soutenir les efforts des donateurs et des fournisseurs d'assistance internationale dans le domaine de la GAM.

2.1. MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE

L'établissement et la mise en œuvre de politiques et de pratiques de GAM efficaces nécessitent une coopération et une coordination entre un large éventail d'acteurs à différents niveaux au sein d'un État.[6] C'est pourquoi les instruments et directives internationaux pertinents en matière de maîtrise des armements conventionnels recommandent aux États de créer ou de désigner une agence, une autorité, un organe, une commission ou un mécanisme de coordination nationale chargé de fournir une orientation politique et une coordination générales pour tous les domaines fonctionnels de la GAM.[7] L'article 24 de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (Convention ALPC de la CEDEAO) rappelle que l'article 51 du Protocole sur les mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité impose aux États membres de la CEDEAO de créer une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères (COMNAT). Lors de l'évaluation de référence du **Nigéria** en novembre 2016, il a été noté qu'il était le seul État partie à la Convention sur les ALPC de la CEDEAO, à l'époque, à ne pas avoir encore rempli cette obligation.[8] Par conséquent, une recommandation importante de la feuille de route de la GAM du Nigeria était la création d'un organisme de coordination national officiel. Le 3 mai 2021, un Centre national pour le contrôle des

6 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. *Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève: UNIDIR, pp. 44-5.

7 Voir par exemple, UN, Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects, A/CONF.192/15, 20 July 2001, section II.4; MOSAIC, « 3.40: National Coordinating Mechanisms on Small Arms and Light Weapons Control », 2014, https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2019/05/MOSAIC-03.40-2014EV1.0.pdf.

8 À l'époque, les activités de la GAM étaient coordonnées par le Comité présidentiel sur les armes légères et de petit calibre (PRESCOM), dont le travail était souvent limité par son statut de comité.

▲ **Abuja, Nigeria, 2021.** Atelier multipartite organisé par le NCCSALW.
Credit: © NCCSALW

armes légères et de petit calibre (NCCSALW) a été inauguré au Nigeria pour fournir des orientations politiques, des recherches et un suivi de tous les aspects du contrôle des ALPC au Nigeria.[9] Au cours de l'année 2021, le processus a commencé à fournir une base législative pour transformer le statut du NCCSALW d'un Centre à une Commission, assurant sa durabilité et facilitant ses opérations. Depuis son inauguration, le NCCSALW s'est lancé dans des activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des agences de sécurité nationales, des dirigeants politiques, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux.[10]

Plusieurs États d'Afrique de l'Ouest ont indiqué qu'ils étaient en train de créer, ou avaient créé, des unités ou des organismes sous-étatiques pour renforcer le contrôle des ALPC. Par exemple, dans le cadre de ses plans futurs, le NCCSALW prévoit d'étendre ses unités opérationnelles et sa visibilité en créant des bureaux de zone dans les six zones géopolitiques du Nigeria.[11] Les feuilles de route nationales du Liberia et du Ghana en matière de GAM recommandaient toutes deux la décentralisation des responsabilités en matière de contrôle des ALPC. Après l'adoption de la loi libérienne sur le contrôle des armes à feu et des munitions en 2016,[12] **la Commission nationale libérienne sur les armes légères (LiNCSA)** et les agences de sécurité ont entrepris de créer des unités de contrôle des armes légères (SACU) dans diverses agences de sécurité. La LiNCSA a obtenu l'adhésion des chefs des agences de sécurité concernées, a soutenu la formation du personnel et a fourni un soutien logistique aux unités.[13] Deux SACU ont été créées respectivement au sein de la police nationale libérienne et de l'unité d'immigration libérienne. Elles coordonnent étroitement avec la LiNCSA le marquage des armes nouvellement acquises, l'enregistrement, le partage des informations ou encore le traçage des armes récupérées sur les scènes de crime, ou des armes perdues au cours des opérations. **La Commission nationale ghanéenne sur les armes légères (GNACSA)** a reconnu la nécessité de décentraliser ses opérations et d'accroître sa visibilité dans tout le pays.[14] À la suite de l'évaluation de référence de juillet 2019, le ministre de l'Intérieur a autorisé et ouvert les canaux de communication pertinents pour que la GNACSA assure la liaison avec les chefs régionaux au Ghana afin de soutenir la décentralisation. Fin 2020, un financement national avait été fourni pour permettre à la GNACSA d'étendre ses opérations et d'établir des bureaux dans six régions du Ghana, et elle a recruté et formé des agents supplémentaires.[15] Ces progrès ont été facilités par une sensibilisation accrue aux questions de GAM à la suite de l'évaluation de base, qui a conduit à une adhésion politique des autorités nationales. Elle a accru la visibilité et la portée de la GNACSA dans tout le pays, ce qui a permis de répondre plus efficacement aux menaces liées aux ALPC en dehors de la capitale.

9 Tanimu, Peter Mary, *Buhari Approves NCCSALW For the Restructuring of Nigeria's Security*, Newsrand, 3 May 2021. https://newsrand.com/2021/05/03/buhari-approves-nccsalw-for-the-restructuring-of-nigerias-security, Consulté le 2 mars 2022.

10 PRNigeria, *Centre for Arms Control Partners Security Agencies*, PRNigeria, 20 August 2021. https://prnigeria.com/2021/08/20/centre-arms-control-partners-security-agencies, Consulté le 2 mars 2022.

11 Vanguard, *NCCSALW to establish Zonal Headquarters in Enugu*, Vanguard, 22 fevrier 2022. https://www.vanguardngr.com/2022/02/nccsalw-to-establish-zonal-headquarters-in-enugu/#:~:text=NCCSALW%20to%20establish%20Zonal%20Headquarters%20in%20Enugu%20National,its%20decision%20to%20establish%20Zonal%20Headquarters%20in%20Enugu. Last accessed on 2 March 2022.

12 Abban, Joe, *Liberia Passes Domestic Guns Control Law*, AllAfrica, 18 Mai 2016. https://allafrica.com/stories/201605181277.html. Consulté le 2 mars 2022.

13 Konton, Julius, *Ecowas – Eu Small Arms Project, Managed and Coordinated by UNDP And GIZ To Commence in Liberia Early March 2020*, KMTV News, 22 February 2020. https://kmtvliberia.com/ecowas-eu-small-arms-project-managed-and-coordinated-by-undp-and-giz-to-commence-in-liberia-early-march-2020. Consulté le 2 mars 2022.

14 Option pour l'amélioration 17 et 19 dans de Tessieres, Savannah, et Shiotani, Himayu, *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Ghana*, Genève: UNIDIR, Décembre 2020.

15 Cette histoire de progrès a été partagée par un représentant de la GNACSA lors de la première phase du séminaire régional de l'UNIDIR-UA sur les leçons apprises en matière de GAM en décembre 2020.

ENCADRÉ 2.

CONSIDÉRATIONS DE GENRE DANS LA GAM

L'intégration des politiques de genre et la prise en compte des considérations et pratiques de genre dans la GAM, ainsi que le renforcement de la participation significative des femmes et de la prise de décision dans les domaines fonctionnels de la GAM, renforcent la surveillance, la responsabilité et la gouvernance des armes et munitions conventionnelles.[16] Il est donc important d'utiliser une approche sensible au genre dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une évaluation de base nationale de la GAM. Plusieurs États qui ont réalisé des évaluations de base de la GAM ont pris des mesures pour améliorer leurs politiques d'intégration du genre dans le domaine de la GAM. Par exemple, pour assurer la prise en compte du genre et la participation significative des femmes dans la GAM au **Niger**, le décret gouvernemental qui a créé la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI) prévoit l'inclusion de représentants des ONG de femmes dans le Comité technique interministériel, qui sert d'organe consultatif pour soutenir la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de la CNCCAI.[17] Le plan d'action national 2019 du Niger en matière de GAM promeut également l'inclusion des femmes au plus haut niveau de décision de la COMNAT, garantissant en outre la prise en compte du genre dans tous les programmes et activités de GAM.

Le Liberia accorde également la priorité aux considérations de genre dans la programmation et les activités de la LiNCSA. Avec le soutien du groupe de travail national sur le genre et le secteur de la sécurité du Liberia et des partenaires internationaux, tels que le PNUD et ONU Femmes, la Commission a élaboré et a mis en œuvre une stratégie de genre de la LiNCSA pour 2019–2021.[18] La stratégie de la LiNCSA en matière de genre présente plusieurs éléments stratégiques, techniques et opérationnels des activités de GAM où les considérations de genre doivent être intégrées. De plus, la Commission a mis en place une section Genre qui met en application la stratégie Genre, assurant une participation accrue des femmes dans toutes les activités.[19] La LinCSA a également plaidé en faveur d'une disposition obligatoire dans la nouvelle loi sur la COMNAT proposée, qui stipule qu'au moins une des trois personnes nommées par le président à la LiNCSA doit être une femme.[20] Ces progrès ont renforcé l'implication des femmes dans la GAM et la participation et le recrutement de femmes à des postes de direction au sein de la COMNAT libérienne.

Niger. Atelier organisé par la CNCCAI sur la participation des femmes au contrôle des ALPC.
Credit : © CNCCAI

16 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. *Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève: UNIDIR, pp. 9.
17 Voir l'article 13 du *Decree on the Creation of a National Commission for the Collection and Control of Illicit Weapons*, 2014. https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/implementingLaws.xsp?documentId=D0EBE96B0CCF813DC125812C004F5B65&action=openDocument&xp_countrySelected=NE&xp_topicSelected=GVAL-992BUP&from=state. Consulté le 2 mars 2022.
18 Konton, Julius, *To Ensure Inclusiveness in The Sector, LiNCSA Embarks on A Comprehensive Gender Mainstreaming Strategy*, KMTV News, 16 Septembre 2019. https://kmtvliberia.com/to-ensure-inclusiveness-in-the-sector-lincsa-embarks-on-a-comprehensive-gender-mainstreaming-strategy. Consulté le 2 mars 2022.
19 Voir la section 8 sur l'intégration de la dimension de genre dans la *Annual Report of the Liberia National Commission on Small Arms 2018*. http://lincsa.gov.lr/pg_img/LiNCSA%202018%20Annual%20Report.pdf. Consulté le 2 mars 2022.
20 Voir chapitre V, Section 1k of *The Acts Establishing LiNCSA*. http://lincsa.gov.lr/pg_img/The%20Acts%20Establishing%20LiNCSA.pdf.

2.2. CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX

Les cadres juridiques et réglementaires nationaux mettent en œuvre les instruments internationaux et régionaux pertinents auxquels un État est partie ou participant, en veillant à ce que les obligations et les engagements multilatéraux soient intégrés et codifiés pour permettre la mise en œuvre de la GAM par les autorités nationales compétentes.[21]

▲
Bangui,RCA, 2019. Atelier organisé par la ComNat-ALPC et ses partenaires.
Credit: © ComNat-ALPC en RCA

Un élément clef d'une évaluation de base nationale de la GAM est un examen complet de la législation, des réglementations et des procédures administratives nationales, garantissant que des mesures efficaces sont en place pour relever les défis nationaux et régionaux en matière d'armes conventionnelles et se conformer aux obligations internationales. L'évaluation de base de la GAM de septembre 2017 pour la **République centrafricaine (RCA)** a conclu que le cadre juridique national, composé d'une loi de 1964 et de règlements d'application, était obsolète, insuffisamment détaillé (par exemple sur les définitions, la distinction entre les armes appartenant à l'État et la possession d'armes civiles, ainsi que sur les activités couvertes), et ne permettait pas de relever les défis en matière de sécurité nationale et de GAM, notamment la mise en œuvre de l'embargo sur les armes de l'ONU.[22] Par conséquent, la feuille de route de la GAM a recommandé une révision du cadre juridique national régissant les armes conventionnelles appartenant à l'État et aux civils afin de garantir la conformité avec les accords internationaux et régionaux.[23] S'appuyant sur les principales conclusions et recommandations de l'évaluation de base, le gouvernement de la RCA a créé un comité national de rédaction de la législation sur les armes et les munitions chargé d'élaborer un projet de loi, avec le soutien de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC).[24] Le projet de loi a d'abord été adopté par le Conseil des ministres en février 2020, avant que le projet de loi (Bill) ne soit adopté par l'Assemblée nationale en juillet 2020, et finalement promulgué par la présidence en août 2020.[25] L'examen, la rédaction et l'adoption du nouveau cadre juridique ont été facilités par la volonté politique des autorités nationales et le soutien des partenaires internationaux, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'ONUDC.[26] La législation nouvellement promulguée est complétée et harmonisée avec la Convention de Kinshasa, le Protocole sur les armes à feu et le Traité sur le commerce des armes.

2.3. CONTRÔLES DES TRANSFERTS

Les instruments et directives internationaux, régionaux et sous-régionaux existants en matière de contrôle des armes conventionnelles exigent la mise en place de lois, de réglementations et de procédures administratives nationales pour le contrôle des transferts afin de réglementer les transferts internationaux d'armes, en empêchant leur détournement et leur livraison à des utilisateurs finaux soumis à des embargos sur les armes imposés par les Nations unies ou dans des situations où elles pourraient être utilisées pour enfreindre le droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que les conventions relatives au terrorisme et à la criminalité organisée.[27]

L'évaluation de base de la GAM de 2014 de **la Somalie** a fourni plusieurs recommandations pour renforcer les contrôles de transfert nationaux afin de se conformer à la suspension partielle de l'embargo sur les armes de l'ONU, afin d'aider le gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) à se conformer aux dispositions du Conseil de sécurité sur la GAM. L'une des options pour améliorer le système de contrôle des transferts de la Somalie était d'engager et de sensibiliser les institutions nationales et les partenaires internationaux sur les procédures de contrôle des transferts afin de garantir l'adhésion au système centralisé et de s'assurer que les notifications de livraisons sont détaillées

21 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. *Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève: UNIDIR, pp. 46–48.
22 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu, Aperçu de la GAM en RCA, Genève: UNIDIR, Décembre 2020. https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-central-african-republic. Consulté le 2 mars 2022.
23 Voir l'option pour l'amélioration de GAM, 1 dans *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Central African Republic*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research.
24 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://att-assistance.org/index.php/activity/unodc-official-submission-central-african-republics-draft-law-general-regime-conventional. Consulté le 2 mars 2022.
25 United Nations Office on Drugs and Crime, *Central Africa Republic adopts new Law on the general regime of conventional arms developed with support from UNODC* https://www.unodc.org/unodc/en/firearms-protocol/news/2020/Jan/central-africa-republic-adopts-new-law-on-the-general-regime-of-conventional-arms-developed-with-support-from-unodc.html. Consulté le 2 mars 2022.
26 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://att-assistance.org/activity/unodc-legislative-workshop-central-african-republic-develop-comprehensive-law-arms. Consulté le 2 mars 2022.
27 Voir par exemple les articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, A/CONF.192/15, 20 juillet 2001, section II.11–15. Pour plus d'informations, voir : Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. *Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions*, Genève: UNIDIR, pp. 48–51.

et effectuées en temps voulu.[28] Cette recommandation a été formulée à peu près au même moment où le Conseil de sécurité a demandé la création d'une équipe conjointe de vérification (JVT) chargée de vérifier physiquement les armes et les munitions fournies aux forces de sécurité somaliennes, que le FGS a créée en 2015.[29] L'équipe conjointe de vérification est placée sous l'autorité du Bureau de la sécurité nationale du FGS et est composée d'un maximum de quatre fonctionnaires du FGS possédant une expertise pertinente en matière de GAM, et d'un maximum de quatre experts internationaux de Conflict Armament Research.[30] L'équipe conjointe de vérification assure la surveillance des contrôles à l'importation et veille à ce que les notifications au comité des sanctions de l'ONU soient effectuées en temps utile.[31] En mars 2016, l'équipe conjointe de vérification a dressé une liste de toutes les armes et munitions que le FGS avait importées depuis la suspension partielle de l'embargo sur les armes en 2013 et le Bureau de la sécurité nationale a soumis ces informations au Comité des sanctions en avril 2016.[32] La mise en place de l'équipe conjointe de vérification a permis au FGS de mieux rendre compte de ses importations et de ses rapports, conformément aux exigences du Conseil de sécurité des Nations unies. Ces progrès ont été réalisés grâce à la volonté politique du FGS et au soutien des partenaires internationaux.

2.4. GESTION DES STOCKS

Un système efficace de gestion des stocks nationaux permet de s'assurer que les armes conventionnelles et les munitions sont stockées en toute sécurité et répondent aux exigences de la sécurité nationale, les articles excédentaires ou obsolètes et les munitions dangereuses étant désignés pour être éliminés.[33] Pour avoir une telle situation, des registres précis et des inspections régulières ainsi qu'un système de surveillance sont essentiels. Avant l'évaluation de référence de la GAM au **Liberia** en avril 2018, il n'existait ni plan systématique ni procédures opérationnelles standard (POS) pour l'inspection et l'évaluation des armureries du Liberia.[34] Par conséquent, la feuille de route de la GAM a recommandé aux autorités libériennes de procéder à une évaluation de tous les sites de stockage à l'échelle nationale afin d'éclairer les décisions relatives à la modernisation ou à la relocalisation des armureries.[35] Avec le soutien de partenaires internationaux, la LiNCSA a élaboré un plan triennal pour une évaluation interinstitutionnelle de tous les sites de stockage d'armes et de munitions au Liberia, qui sera mis en œuvre en 2020–22.[36] Comme première étape de ce processus, la LiNCSA a réuni un expert international et des experts techniques de la COMNAT, de l'armée libérienne, de la police nationale libérienne et de l'unité d'immigration libérienne, afin d'élaborer une procédure normalisée d'inspection des armureries. Cette procédure est utilisée dans le cadre de l'évaluation approfondie des armureries du Liberia. Les inspections ont révélé des informations sur l'état des armureries et leurs pratiques de gestion des stocks, le niveau de conformité aux normes internationales, et ont également permis d'identifier les armes conventionnelles qui doivent être détruites.[37]

2.5. MARQUAGE

Les instruments et les lignes directrices internationaux et régionaux en matière de contrôle des armes légères recommandent le marquage des armes conventionnelles, en particulier des ALPC, par des marques d'identification uniques afin de faciliter la gestion des stocks, de dissuader le personnel des forces de sécurité de détourner les armes et les munitions et de faciliter le traçage des armes illicites.[38] Les mêmes avantages s'appliquent également au marquage des munitions, bien qu'il soit également recommandé de marquer les munitions en utilisant les systèmes et codes de classification des risques d'explosion de l'ONU pour garantir la sécurité.[39] Par conséquent, le marquage de toutes les armes légères appartenant à l'État et aux civils est une recommandation clef pour tous les États qui ont effectué une évaluation de base de la GAM et qui ont des armes et des munitions non marquées dans leur stock national.

28 Giezendanner Hardy, Golston Daniel et al. *Weapons and Ammunition Country Insight: Somalia*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, December 2020. https://unidir.org/sites/default/files/2020-11/Somalia%20-WAM%20Country%20Insight.pdf. Consulté le 2 mars 2022.
29 Voir le discours du Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, le 22 mai 2014. https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_prst_2014_9.pdf Consulté le 2 mars 2022.
30 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://att-assistance.org/activity/car-project-improvement-accountability-and-management-assets-somali-police. Consulté le 2 mars 2022.
31 Leff, Jonah and Mohammed, Einas, *An Innovative Approach to United Nations Arms Embargoes*. Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, 2020. https://www.unidir.org/publication/innovative-approach-united-nations-arms-embargoes. Consulté le 2 mars 2022.
32 Giezendanner Hardy, Goldston Daniel et al. *Weapons and Ammunition Country Insight: Somalia*, Genève: UNIDIR, Décembre 2020.
33 Voir MOSAIC, « 05.20: Stockpile Management: Weapons », 2012, https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2019/05/MOSAIC-05.20-2012EV1.0.pdf; see also specific and relevant IATG, www.un.org/disarmament/un-saferguard/guide-lines. See also: Giezendanner, Hardy and Shiotani, Himayu. 2021. A *Reference Methodology for National Weapons and Ammunition Management Baseline Assessments*. Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, pp. 52-8.
34 Après la fin de la guerre civile, la CEDEAO et la Mission des Nations unies au Liberia (MINUL) ont parfois procédé à des évaluations ponctuelles des armureries libériennes.
35 Voir Option 51 dans *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Liberia*, Geneva, United Nations Institute for Disarmament Research.
36 LiNCSA, *Another Boost for the Small Arms Commission*. https://lincsa.gov.lr/others.php?&7d5f44532cbfc489b8db9e12e44eb820=Mzky.
37 Cette histoire de progrès a été partagée par les responsables de LinCSA lors d'un entretien qui s'est tenu le 18 mai 2021.
38 Voir Article III de l'Instrument International de Traçage. https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2020/02/ITI_English.pdf
39 Voir IATG, « 01.50: UN Explosive Hazard Classification System and Codes », 2015, http://data.unsaferguard.org/iatg/en/IATG-01.50-Explosive-hazard-classification-system-IATG-V.3.pdf.

L'article 18 de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC exige le marquage alphanumérique des armes :

- Toutes les ALPC avec un numéro de série unique, l'identité du fabricant, le pays et l'année de fabrication (marquage classique) sur un élément essentiel de l'arme, et pour les armes importées, l'année et le pays d'importation (marquage de sécurité).
- Le numéro de lot, l'identité du fabricant, le pays et l'année de fabrication des munitions.

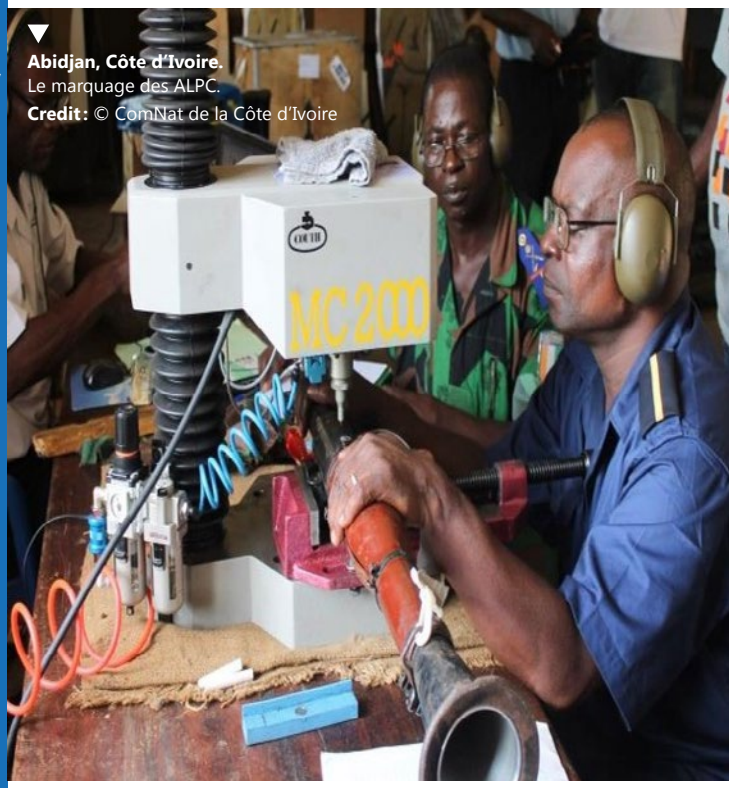

Abidjan, Côte d'Ivoire.
Le marquage des ALPC.
Credit: © ComNat de la Côte d'Ivoire

La question du marquage est donc depuis longtemps une priorité pour les États parties à la Convention de la CEDEAO. Les évaluations de base de la GAM en Afrique de l'Ouest ont noté les bons progrès réalisés sur cette question. Par exemple, **la Côte d'Ivoire** a lancé un vaste programme de marquage des ALPC en 2011 et est considérée comme un exemple de bonne pratique dans ce domaine. Pourtant, l'évaluation de base de la GAM de 2016 a indiqué que les armes acquises après 2009 et celles situées dans des stocks éloignés n'avaient pas été marquées conformément aux exigences de la Convention sur les ALPC de la CEDEAO.[40] La feuille de route de la GAM recommande donc le marquage de toutes les armes appartenant à l'État et un programme de sensibilisation pour promouvoir le marquage de toutes les armes à feu appartenant à des civils.[41] Avec le soutien de partenaires internationaux, dont le Programme mondial sur les armes à feu de l'UNDOC, la COMNAT de Côte d'Ivoire a acquis 11 machines de marquage, ce qui lui a permis d'augmenter considérablement ses activités de marquage.[42] En décembre 2020, plus de 90 % des ALPC détenues par les forces armées, la police et la gendarmerie avaient été marquées, 80 % de celles détenues par le ministère des Eaux et Forêts et 70 % de celles détenues par les services de l'immigration et des douanes l'avaient également été.[43] La COMNAT considère que l'expansion des activités de marquage et des procédures d'enregistrement a encore facilité les efforts de traçage dans le pays.[44]

Un niveau de marquage tout aussi élevé a été accompli au **Ghana**. Comme en Côte d'Ivoire, des progrès considérables avaient été réalisés en matière de marquage avant l'évaluation de référence de la GAM de 2019, mais la feuille de route de la GAM recommandait que des machines de marquage supplémentaires soient nécessaires pour marquer toutes les ALPC appartenant à l'État.[45] Grâce à l'évaluation de base de la GAM et aux efforts de sensibilisation de la GNACSA, le gouvernement du Ghana a autorisé des fonds pour l'achat de quatre machines de marquage supplémentaires et de deux véhicules pour soutenir les activités de marquage dans tout le Ghana. En décembre 2020, près de 80 % des ALPC des services de police avaient été marquées.[46]

2.6. TENUE DE REGISTRES

Les normes et instruments internationaux et régionaux pertinents recommandent la mise en place d'un système d'enregistrement centralisé (c'est-à-dire un registre ou un registre national), géré par une autorité nationale compétente, pour toutes les étapes importantes du cycle de vie des armes et munitions conventionnelles.[47] Pour les armes et les munitions détenues par l'État, il est important que le registre national contienne des enregistrements de l'arme

40 Giezendanner, Hardy, Golston Daniel et al, Aperçu de la GAM en Côte d'Ivoire, Genève: UNIDIR. Décembre 2020. https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-cote-divoire. Consulté le 2 mars 2022.

41 Voir Options 16–19 de *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Côte d'Ivoire*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, December 2020.

42 Cette histoire de progrès a été partagée par le point focal national de la GAM de la Côte d'Ivoire au cours de la première phase du séminaire régional de la GAM de l'UNIDIR-UA sur les leçons apprises.

43 Kouadio, Yao, *Côte d'Ivoire : Avant 2020, le président de la COMNAT-ALPC, Kouadio Yao : « Il urge de démarrer le marquage des armes des civils »*, KOACI, 10 September 2019. https://www.koaci.com/index.php/article/2019/09/10/cote-divoire/politique/cote-divoire-avant-2020-le-president-de-la-comnat-alpc-kouadio-yao-il-urge-de-demarrer-le-marquage-des-armes-des-civils_134699.html. Consulté le 2 mars 2022

44 Cette histoire de progrès a été partagée par un représentant de la COMNAT de Côte d'Ivoire, lors de la première phase du séminaire régional UNIDIR-UA sur les leçons apprises en décembre 2020.

45 De Tessieres, Savannah, and Shiotani, Himayu, *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Ghana*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, December 2020.

46 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://www.att-assistance.org/activity/nationwide-marking-and-record-keeping-all-ghana-police-service-weapons-phase-1. Consulté le 2 mars 2022.

47 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions, Genève: UNIDIR, pp. 61-4. Voir aussi: MOSAIC, « 05.30: Le Marquage et la tenue des registres », 2012, https://www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/10/MOSAIC-05.31-2012EV1.0.pdf.

et des munitions pour toutes les phases de leur cycle de vie, y compris les mouvements entre les armureries centralisées et les unités de niveau inférieur. Un système de comptabilité nationale efficace permet aux autorités nationales de disposer d'un inventaire actualisé du stock national. Au moment de l'évaluation de base de la GAM en **RCA**, chaque service de sécurité tenait son propre registre sur papier pour les armes et munitions conventionnelles sous son contrôle et sa garde. Alors que chaque ministère était censé disposer de registres centralisés pour chaque service de sécurité, la RCA ne disposait pas d'un registre national centralisé regroupant les registres propres à chaque entité. La feuille de route de la GAM recommandait la création de registres électroniques pour chaque service de sécurité de l'État et d'un registre national centralisé, ainsi que l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour la saisie et la conservation des données dans ce nouveau système électronique.[48] La RCA a demandé une assistance internationale pour mettre en œuvre les actions proposées et a reçu un logiciel de traçage des armes légères et un serveur électronique du Centre régional sur les armes légères (RECSA) en septembre 2020.[49] En janvier 2021, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre de la RCA (COMNAT ALPC) a commencé à utiliser le logiciel de traçage des armes légères pour enregistrer les informations relatives à son stock d'ALPC, ce qui a permis de mettre en place un système d'enregistrement plus responsable, plus efficace et plus à jour.[50] Ce nouveau système a également permis d'élargir les types de registres tenus, facilitant ainsi l'enregistrement et le traçage des armes saisies et récupérées. Le projet de procédure opérationnelle standard pour la tenue des registres était en cours de validation en mai 2021.

2.7. PROFILAGE, TRAÇAGE ET TRAITEMENT DES ARMES ILLICITES ET TRAITEMENT DES MUNITIONS ILLICITES

La pratique de l'identification, du profilage et du traçage des armes et munitions illicites est un aspect essentiel d'un cadre efficace de la GAM, qui soutient les mécanismes d'alerte précoce en identifiant la demande et les sources d'armes et de munitions dans des zones spécifiques ou parmi des groupes particuliers, contribuant ainsi à la prévention de la violence armée et à la désescalade du conflit.[51] Idéalement, ce processus commence par l'examen des informations contenues à l'intérieur des frontières nationales pour déterminer le point de détournement, puis se tourne vers le niveau international si la source des armes et son point de détournement semblent se situer en dehors du territoire national. Les États doivent également déterminer comment traiter les armes illicites saisies ou récupérées et traiter les munitions illicites à l'appui des processus judiciaires, puis envisager une élimination responsable.[52] Cela nécessite une réglementation claire et l'articulation de processus nationaux connexes pour garantir que les armes sont marquées, enregistrées et stockées conformément aux lois nationales pertinentes afin de prévenir la prolifération illicite. Le développement et l'adoption d'approches nationales pour le profilage, le traçage et le traitement des armes conventionnelles illicites et des munitions sont des composantes de la GAM sous-développées dans de nombreux États africains touchés par des conflits armés et des niveaux élevés de violence armée.

Les feuilles de route de la GAM pour le Burkina Faso et le Niger ont recommandé des mesures pour renforcer le profilage, le traçage et le traitement des armes illicites et le traitement des munitions illicites. Dans le cas du Niger, il a été noté que toutes les armes et munitions saisies par les forces de sécurité nigériennes n'étaient ni détruites ni stockées séparément des équipements des unités. Par conséquent, la feuille de route nigérienne a recommandé l'élaboration d'un mécanisme de traitement et de traçage des armes capturées, y compris des procédures de traçage au niveau national et le partage des résultats de ces enquêtes sur les articles saisis au niveau national.[53] Avec le soutien de Handicap International et de MAG, trois entrepôts régionaux de transit pour le traitement des armes récupérées avant leur destruction ont été créés au Niger, plus précisément à Tillabéri, Tahoua et Diffa.[54] Grâce à cette mesure, la tenue des registres et la responsabilité dans le traitement des armes récupérées se sont améliorées.

L'évaluation de référence de la GAM de 2018 du Burkina Faso a identifié une sensibilisation, une capacité, des pratiques et des procédures nationales limitées pour gérer et traiter systématiquement les armes illicites et traiter les

48 Voir Option 22 dans *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Central African Republic*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research.

49 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://att-assistance.org/index.php/activity/recsa-training-and-installation-salw-tracing-software-car.

50 Cette histoire de progrès a été partagée par un représentant du COMNAT ALPC de la RCA lors d'un entretien le 11 mai 2021.

51 De Tessieres, Savannah, Wilkin, Sebastian et al, *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Niger*,Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research, December 2020. https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-niger. Consulté le 2 mars 2022.

52 Aux fins du présent document, le terme « récupération » est utilisé et fait référence aux armes et munitions capturées (par exemple, par des militaires lors d'opérations militaires), saisies (par exemple, par les forces de l'ordre, les douanes et les services frontaliers), collectées ou remises (par exemple pendant les processus de DDR ou les activités de CVR) ou trouvées (par exemple dans des caches). Dans certains de ces contextes, les armes peuvent être éliminées par intégration dans les stocks nationaux des forces et services de sécurité. Les munitions récupérées ne doivent jamais être intégrées dans un stock national. Voir S. de Tessières, H. Shiotani and S. Wilkin, *The Role of Weapon and Ammunition Management in Preventing Conflict and Supporting Security Transitions*, UNIDIR, 2019, pp. 5,18,19, https://unidir.org/publication/role-weapon-and-ammunition-management-preventing-conflict-and-supporting-security.

53 Voir Option 26 dans Aperçu de la GAM au Niger, Genève: UNIDIR, Décembre 2020.

54 SIPRI, *Mapping ATT-Relevant Cooperation and Assistance Activities database*. https://att-assistance.org/index.php/activity/rehabilitation-and-construction-armouries-niger. Consulté le 2 mars 2022.

munitions illicites.[55] L'une des principales options pour améliorer ce domaine fonctionnel de la GAM était l'élaboration et l'adoption d'une procédure opérationnelle normalisée nationale écrite pour le traitement des armes illicites et des munitions illicites. Les autorités et les experts nationaux au niveau opérationnel, ainsi que les fournisseurs d'assistance internationale disponibles, ont soutenu cette recommandation.[56] Le gouvernement du Burkina Faso, en partenariat avec Conflict Armament Research et la CEDEAO, avec un financement fourni par le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies soutenant la coopération en matière de réglementation des armes (UNSCAR), a élaboré une procédure opérationnelle standardisée nationale pour la gestion des armes et munitions récupérées, qui a été adoptée par le gouvernement via un décret ministériel en mai 2019.[57] La procédure opérationnelle standard comprend des dispositions essentielles pour qu'un système national de traçage puisse effectuer des demandes de traçage nationales et, si nécessaire ou requis, internationales, dans les cadres prévus par la Convention de la CEDEAO et l'Instrument international de traçage.[58]

2.8. COLLECTE DES ARMES

Les programmes de collecte d'armes visent à réduire la circulation d'armes non désirées, illégales et/ou illicites, qui pourraient autrement être utilisées dans des conflits armés ou dans la violence armée.[59] Un programme de collecte d'armes n'est pas une activité autonome, mais doit s'inscrire dans le cadre d'efforts plus larges visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits, afin de contribuer durablement à l'instauration de la paix, de la sécurité et du développement durable.[60] Alors que l'évaluation de référence nationale de la GAM de 2017 en RCA a identifié plusieurs acteurs internationaux impliqués dans des activités de réduction de la violence communautaire qui avaient des composantes de remise volontaire d'armes et de collecte, il n'y avait pas de programme de collecte d'armes coordonné par le gouvernement en RCA à ce moment-là. À la suite de recherches menées dans le pays, la feuille de route de la GAM a recommandé l'élaboration d'un programme de collecte standardisé, complet et inclusif.[61] Avec le soutien international de l'Union africaine, du gouvernement du

▲ **Bangui, RCA, 2021.** Cérémonie nationale pour souligner la destruction des ALPC illicites collectées.
Credit: ©ComNat-ALPC en RCA

55 Voir *Towards a National Framework on Weapon and Ammunition Management in Burkina Faso*, UNIDIR, 2018, pp. 57.
56 Ibid.
57 Intervention du point focal national de la GAM du Burkina Faso lors de la phase 1 du séminaire régional sur les leçons apprises de la GAM organisé par UNIDIR en coopération avec l'UA en 2020 ; et échange par l'auteur avec Conflict Armament Research, juillet 2021.
58 Voir « Arrête N°2019-009 PM/SG portant procédure opérationnelles standards pour la gestion des armes et munitions saisies, déposées ou trouvées au Burkina Faso », Premier Ministère, Secrétariat General, Journal Officiel du Burkina Faso.
59 Giezendanner, Hardy et Shiotani, Himayu. 2021. Une méthodologie de référence pour les évaluations de base nationales de la gestion des armes et des munitions, Genève: UNIDIR, pp. 71-5.
60 Voir MOSAIC, « 05.40: Collection of Illicit and Unwanted Small Arms and Light Weapons », 2012, https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2019/05/MOSAIC-05.40-2012EV1.1.pdf.
61 Voir Options 34, 35 et 36 dans *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Central African Republic*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research.

Japon, de RECSA et du Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (UNODA), ainsi que des partenaires techniques de la GAM, la COMNAT de la RCA a élaboré des procédures opérationnelles normalisées et des directives techniques pour la collecte des armes, qui ont été testées pour la première fois lors du mois d'amnistie de l'Union africaine (UA) en septembre 2020.[62] Les activités de collecte ont révélé que la population était prête à remettre les armes détenues illégalement à condition que leur sécurité soit garantie. Une fois validées, les procédures opérationnelles standardisées seront renforcées par un décret d'application et deviendront un outil de travail pour toutes les forces autorisées à effectuer des saisies, y compris le ministère de la justice.

▲ **Bangui, RCA, 2021.** Le Président Touadera allume le feu pour l'activité de destruction.
Credit: © ComNat-ALPC en RCA

2.9. ÉLIMINATION

L'élimination des armes et des munitions conventionnelles excédentaires, non désirées ou obsolètes est une composante essentielle d'un cadre global de la GAM. Bien que les Nations Unies recommandent la destruction comme méthode préférée d'élimination des armes, munitions et explosifs collectés, récupérés ou autrement illicites ou excédentaires,[63] les pratiques nationales en matière d'élimination varient. Au cours de l'évaluation de référence de la GAM de la Sierra Leone de septembre 2019, il a été noté qu'il existait un risque élevé d'explosion accidentelle des explosifs dangereux, instables et périmés stockés dans l'unité logistique conjointe (JLU) des forces armées de la Sierra Leone, située au centre de Murray Town. Par conséquent, la feuille de route de la GAM a recommandé l'élimination de ces explosifs et le déplacement ultérieur de la JLU.[64] En juillet et décembre 2019, la Commission nationale sierra-léonaise sur les armes légères (SleNCSA), en collaboration avec les parties prenantes concernées, a retiré et fait exploser les munitions périmées.[65] Ce succès a été obtenu grâce à l'engagement multipartite impliquant les agences de sécurité de la Sierra Leone, les ONG et les fournisseurs d'aide internationale entre 2015 et 2018, ainsi qu'à la sensibilisation du président de la Sierra Leone par le ministère de la Défense de la Sierra Leone (MoD). Le retrait et la destruction des munitions obsolètes ont permis d'améliorer les pratiques de gestion des stocks et la sécurité de la population sierra-léonaise.

ENCADRÉ 3.

PRODUCTION ARTISANALE ET ARMEMENT ARTISANAL

La production artisanale reste un défi important pour la GAM dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.[66]

L'évaluation nationale de référence de la GAM en **Sierra Leone** a identifié la production artisanale comme un problème particulièrement aigu, nécessitant une action urgente. En 2019, SleNCSA, en partenariat avec le Bureau de la sécurité nationale, et le Réseau d'action sierra-léonais sur les armes légères (SLANSA) ont mis en œuvre un exercice de sensibilisation et d'enregistrement des producteurs artisanaux locaux dans le district de Kono en Sierra Leone.[67] Le processus a commencé par la sensibilisation des chefs suprêmes par le Bureau de la sécurité nationale, ouvrant la voie à la SLeNCSA pour organiser des réunions d'engagement communautaire avec les chefs suprêmes sur l'importance de l'enregistrement des producteurs artisanaux locaux. Ces réunions ont été suivies d'un dialogue entre la SLANSA et les producteurs artisanaux locaux sur l'importance d'enregistrer leurs activités commerciales auprès de la SLeNCSA par l'intermédiaire des chefs suprêmes. Les producteurs artisanaux locaux auraient apprécié l'approche adoptée, y compris les dispositions spéciales relatives à la production artisanale dans la loi nationale sur les armes et les munitions. Le succès du processus d'enregistrement a également été facilité par l'engagement de plusieurs parties prenantes aux niveaux stratégique et opérationnel.

62 Musau, Zipporah, Africa Amnesty Month: *A call to surrender illegal guns this September*, Africa Renewal, 29 Août 2020. https://www.un.org/africarenewal/magazine/august-2020/africa-amnesty-month-why-you-should-surrender-illegal-gun-september. Consulté le 2 mars 2022.

63 Voir MOSAIC, « 05.50: La destruction: des armes », 2012, pp. 3, https://unoda-web.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2019/05/MOSAIC-05.50-2012EV1.0.pdf; voir Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration « 04.10: Désarmement », pp. 30, www.unddr.org/modules/IDDRS-4.10-Disarmament.pdf.

64 Voir Option 45 dans De Tessieres Savannah and Shiotani, Himayu, *Weapons and Ammunition Management Country Insight: Sierra Leone*, Geneva: United Nations Institute for Disarmament Research. November 2020. https://unidir.org/publication/weapons-and-ammunition-management-country-insight-sierra-leone. Consulté le 2 mars 2022.

65 Voir *Mines Advisory Web, Partnership and Progress: Lessons in effective arms control from Sierra Leone*, Relief Web, 1 Septembre 2021. https://reliefweb.int/report/sierra-leone/lessons-effective-arms-control-sierra-leone. Consulté le 2 mars 2022.

66 Florquin, Nicolas, Sigrid Lippott, et Francis Wairagu, *Weapons Compass: Mapping Illicit Small Arms Flows in Africa*, Genève: L'Union africaine et Small Arms Survey, Janvier 2019, pp. 55–58.

67 SLANSA, Preparing both the Government and Craft weapon producing community for Firearm Registration in Kono District. http://slansa.org/2019/09/13/preparing-both-the-government-and-craft-weapon-producing-community-for-firearm-registration-in-kono-district. Consulté le 2 mars 2022.

3. LEÇONS TIRÉES POUR RENFORCER LA GAM EN AFRIQUE

▲ Les agents d'élimination des explosifs préparent pour l'élimination des munitions

La section précédente présentait des exemples de progrès réalisés dans différents domaines fonctionnels de la GAM par des États qui ont mené à bien une évaluation de base de la GAM. Cette section met en lumière certains des défis auxquels ces États ont été confrontés lorsqu'ils ont essayé de renforcer leurs politiques et pratiques de GAM, ainsi que les défis qui continuent d'entraver ces efforts. En même temps, les « histoires de progrès » contenues dans cette publication fournissent des leçons tirées et un aperçu de certains des ingrédients clefs pour surmonter les défis et mettre en place des systèmes et des mesures pour assurer une surveillance, une responsabilité et une gouvernance efficaces des armes conventionnelles et des munitions tout au long de leur cycle de vie, de la production à l'utilisation dans le cas des munitions et à l'élimination finale pour les armes. Le partage de ces expériences et des leçons tirées peut, on l'espère, soutenir les efforts déployés par d'autres États et parties intéressées pour empêcher que les armes et les munitions illicites ne contribuent aux conflits armés et à la violence armée, y compris la violence fondée sur le sexe. UNIDIR continuera à suivre les progrès accomplis pour surmonter les difficultés et renforcer les politiques et les pratiques en matière de GAM afin de créer un environnement sûr et sécurisé propice au développement durable.

3.1. QUELS SONT LES OBSTACLES À LA RÉALISATION DE PROGRÈS EN MATIÈRE DE GAM AU NIVEAU NATIONAL ?

Alors que les exemples partagés dans cette publication révèlent des progrès considérables dans différents domaines fonctionnels de la GAM, les États qui ont effectué une évaluation de base de la GAM ont également partagé divers défis stratégiques, techniques et opérationnels lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre des activités pour améliorer la politique et les pratiques de la GAM. Certains de ces défis clefs comprennent :

- **Les contraintes en matière de ressources** empêchent ou retardent l'expansion de l'infrastructure pour faciliter les progrès, l'acquisition de l'équipement requis et le renforcement des capacités du personnel impliqué dans la mise en œuvre des activités de GAM. Si les feuilles de route, les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de GAM peuvent indiquer des actions concrètes, les autorités nationales responsables manquent souvent des ressources financières, logistiques et techniques nécessaires pour mettre en œuvre les activités requises.

- **Une sensibilisation insuffisante ou une connaissance inadéquate de l'importance de la GAM parmi les acteurs politiques de haut niveau** est un obstacle majeur à l'allocation par le gouvernement des ressources nécessaires et aux progrès dans la mise en œuvre des activités de GAM en soutien aux priorités nationales de gouvernance et de développement. Une approche cloisonnée de la GAM dans les bureaucraties nationales entrave également les progrès dans de nombreux domaines, mais surtout en ce qui concerne l'examen ou l'adoption de législations nationales efficaces en matière de GAM.

- **Les situations sécuritaires et politiques instables** entraînent des retards et le report d'activités critiques et urgentes en matière de GAM, voire, dans le pire des cas, l'effondrement total des institutions politiques et de sécurité nationales chargées du contrôle ou du mandat de la GAM. Au minimum, cette instabilité se manifeste par des changements fréquents des points focaux nationaux de la GAM, ce qui entrave la planification et la mise en œuvre des options et des activités de renforcement de la GAM, ainsi que les efforts visant à obtenir l'assistance et la coopération internationales lorsque cela est nécessaire.

- **Les problèmes de coordination aux niveaux sous-régionaux** peuvent être dus à un manque de synergie entre les priorités et cadres nationaux de la GAM et les feuilles de route et stratégies sous-régionales de la GAM, ou à des approches nationales incohérentes de la GAM dans une sous-région. En outre, les différences de priorités nationales et d'allocation des ressources peuvent également entraver la coordination et la coopération sous-régionales, même dans les cas où les défis de sécurité régionaux nécessitent une réponse coordonnée dans le domaine de la GAM.

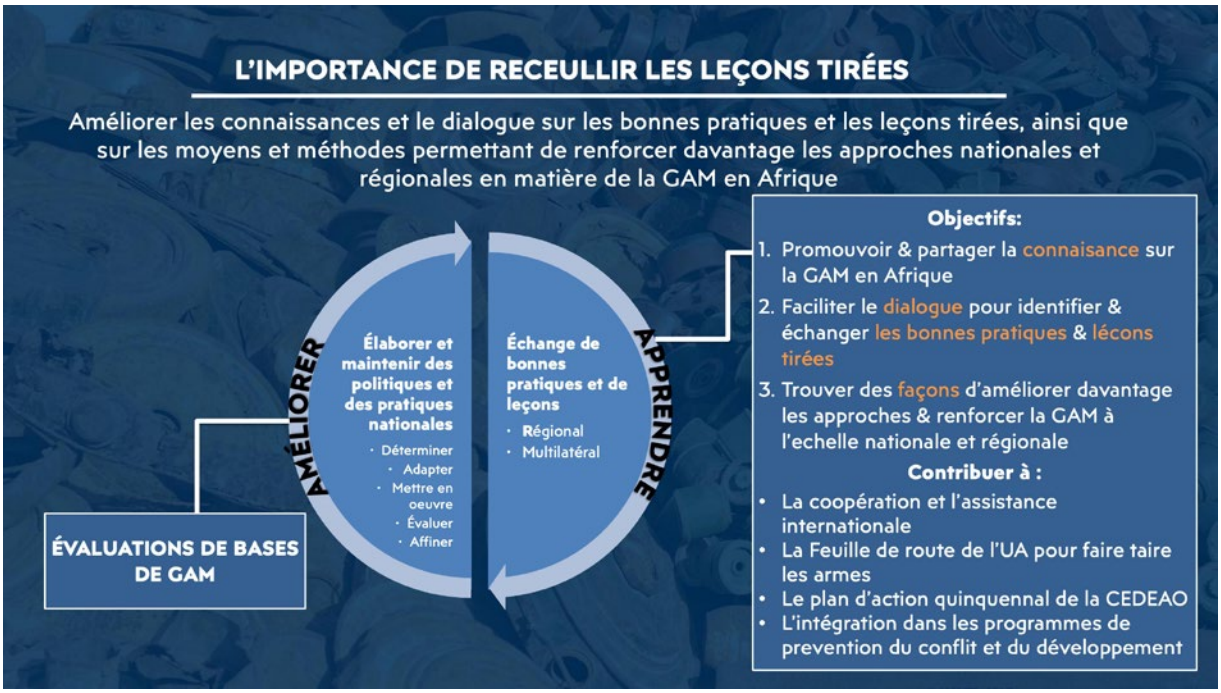

3.2. QUELS SONT LES FACTEURS QUI ONT AIDÉ LES ÉTATS À PROGRESSER ?

Chaque État qui a effectué une évaluation de base de la GAM a trouvé sa propre voie nationale pour réaliser des progrès dans le renforcement de la GAM. Cependant, la recherche d'UNIDIR sur les approches nationales et régionales de la GAM a montré qu'il est possible d'identifier plusieurs facteurs clefs qui ont facilité les progrès dans la mise en œuvre des actions prioritaires élaborées dans les feuilles de route nationales de la GAM.

- Un mécanisme de coordination nationale robuste, institutionnalisé, **doté de ressources suffisantes et placé à un endroit stratégique**, avec un mandat adéquat, semble important pour lancer, mettre en œuvre, coordonner et contrôler les activités visant à améliorer la politique et les pratiques en matière de GAM. En outre, les entités de coordination nationale qui ont des partenariats solides et une influence sur les acteurs politiques de haut niveau et les agences de sécurité nationale peuvent obtenir l'adhésion et améliorer la coordination inter-agences sur les priorités nationales en matière de GAM pour le cycle de vie complet des armes et des munitions. Le rôle de rapport des entités de coordination nationales dans la plupart des États facilite également l'adoption des priorités nationales en matière de GAM par les États fournisseurs d'assistance et les partenaires internationaux.

- **Une volonté politique forte des parties prenantes nationales de la GAM et des acteurs politiques de haut niveau** facilite la priorisation de la GAM parmi les autres agendas nationaux, permettant la prise de décision et l'allocation de ressources au niveau national pour soutenir le renforcement des politiques et pratiques de la GAM. Ceci est important pour garantir que la GAM est intégrée dans l'architecture de sécurité nationale et dans les programmes plus larges de développement, de paix et de sécurité.

- **L'assistance et la coopération internationales** ont joué un rôle important dans bon nombre des « histoires de progrès » décrites ci-dessus. Dans des contextes où les ressources sont limitées et où les priorités nationales sont concurrentes, l'aide internationale, sous la forme d'un soutien financier, technique et logistique aux COMNAT et aux agences de sécurité nationales, facilite le renforcement des capacités des acteurs nationaux de la GAM et permet l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements pour améliorer les politiques et les pratiques de la GAM.

- **Une coordination et des partenariats efficaces entre les acteurs de la GAM permettent d'identifier, de planifier, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les activités** visant à améliorer la politique et la pratique nationales de la GAM. Une coordination régulière et transparente permet d'éviter les doublons dans les activités de la GAM et facilite le partage d'informations entre les acteurs sur les progrès, les lacunes existantes, les priorités et les ressources disponibles. Elle facilite également l'exploitation de l'expertise et des ressources des différents acteurs dans les différents domaines fonctionnels de la GAM afin de garantir une approche globale de la GAM.

- **Une approche inclusive, consultative et participative de la GAM** est une pierre angulaire pour réaliser des progrès durables afin de renforcer la GAM. L'engagement au niveau communautaire, les considérations de genre dans le GAM et le plaidoyer de la société civile sont essentiels pour assurer des progrès significatifs, complets et durables dans la GAM au niveau national.

APERÇU DE LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS EN AFRIQUE :

MISE À JOUR 2022

PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique est visée à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en œuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur les progrès réalisés par 9 Etats Africains pour améliorer leurs politiques et leurs pratiques en matière de la GAM après avoir effectué une évaluation de base de la GAM en utilisant la méthodologie de l'UNIDIR. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des objectifs de développement durable (ODD).

L'UNIDIR encourage la communauté des états, les organisations régionales, et les partenaires internationales à consulter la série d'aperçu de la GAM et le Rapport annuel sur l'état d'avancement de GAM comme référence utile pour soutenir la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des futurs projets GAM.

Auteurs: Anna Mensah, Hardy Giezendanner et Paul Holtom
Traduction francaise par Theo Bajon

© UNIDIR 2022